

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 86401995.5

51 Int. Cl.⁴: B 65 F 1/14

22 Date de dépôt: 12.09.86

30 Priorité: 18.09.85 FR 8513811

43 Date de publication de la demande:
22.04.87 Bulletin 87/17

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI NL SE

71 Demandeur: ALLIBERT S.A. Société anonyme dite:
129, avenue Léon Blum
F-38042 Grenoble Cedex (FR)

72 Inventeur: Triadu, Alain
26, rue de Villiers Résidence Villiers
F-92300 Levallois-Perret (FR)

Moret, Michel
68, rue de Saint Leu
F-95600 Eaubonne (FR)

74 Mandataire: Lerner, François
5, rue Jules Lefebvre
F-75009 Paris (FR)

54 Corbeille à papier et bride adaptée à la fixation de la corbeille.

57 L'invention s'applique à une corbeille à papier comportant une cuve amovible de réception des déchets maintenue en appui contre un montant-support par un système d'accrochage et de verrouillage.

Selon l'invention, le montant-support (1) comprend vers sa partie supérieure (11) un élément formant couvre-cuve (2) soudaire d'un seul tenant d'une poutre (3) centrale allongée sensiblement verticale en position d'utilisation.

L'invention s'applique, notamment, à une corbeille destinée à être utilisée à poste fixe dans les rues, pour recevoir les déchets jetés par les passants.

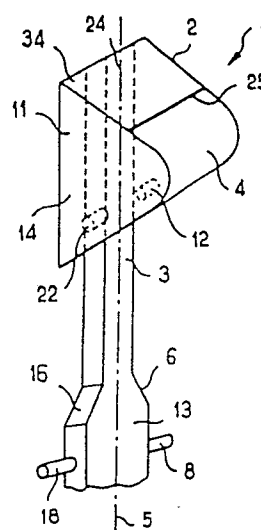


FIG.1

Description

CORBEILLE A PAPIER ET BRIDE ADAPTEE A LA FIXATION DE LA CORBEILLE

L'invention a pour objet une corbeille à papier, du type comportant une cuve amovible maintenue en appui contre un montant-support et une bride pour la fixation en position de ladite corbeille.

La corbeille est plus particulièrement destinée à être utilisée, à poste fixe dans les rues, pour recevoir les déchets jetés par les passants.

De façon plus spécifique, la corbeille comprend une cuve amovible de réception des déchets maintenue en appui contre un montant-support par un système d'accrochage et de verrouillage et comprenant un moyen de pivotement, autour d'un axe sensiblement horizontal, situé vers sa base.

Les corbeilles de ce type présentent, en général, un couvercle pour la cuve, monté en rotation autour d'un axe par des pièces annexes qui lient le couvercle au support entre une position fermée, qui empêche le retrait de la cuve du support sur lequel elle est maintenue, et une position ouverte qui permet de retirer la cuve afin notamment de la vider. En outre, un système de verrou-serrure permet de faire tourner le couvercle, libérant ainsi la cuve. Cependant, ces dispositifs sont complexes et nécessitent un nombre important de pièces de liaison. De plus, les couvercles mobiles, s'ils sont en matière plastique, subissent souvent des déformations.

L'invention a notamment pour but de remédier à ces inconvénients.

A cet effet, conformément à l'invention, le montant-support comprend, vers sa partie supérieure, un élément formant couvre-cuve solidaire d'un seul tenant d'une poutre centrale allongée sensiblement verticale en position d'utilisation.

Cette disposition permet d'obtenir un élément fixe qui assure à la fois le recouvrement, au moins partiel, de la cuve, tout en permettant d'y jeter les déchets, et son maintien en position. De cette façon en utilisation courante seule la cuve est mobile et amovible de son montant-support.

Avantageusement, la cuve comprend vers son extrémité supérieure, sur au moins l'une de ses faces extérieures, au moins une partie saillante formant au moins une rampe qui coopère avec au moins une saillie formée sur le montant-support comportant au moins une rampe coopérante complémentaire. De cette façon, la cuve est retenue dans une position stable même lorsque la corbeille est déverrouillée. En effet, la cuve étant articulée autour d'un axe situé vers sa base, elle tomberait vers l'opérateur dès le déverrouillage si elle n'était pas maintenue par ces rampes coopérantes complémentaires.

L'invention s'applique également à une bride pour la fixation en position d'une corbeille à papier conforme à l'invention. La poubelle étant alors solidaire d'un poteau fixe au sol.

L'invention, ses caractéristiques et avantages, apparaîtront plus clairement à l'aide de la description qui va suivre faite en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 présente une vue schématique, en perspective, de la partie principale du montant-support,
- la figure 2 présente une vue schématique, en perspective, de la cuve,
- la figure 3 montre une vue de côté selon 3 de la cuve présentée à la figure 2,
- la figure 4 présente le détail IV de la cuve présentée à la figure 3,
- la figure 5 présente la cuve en position sur le montant-support,
- la figure 6 présente la cuve légèrement soulevée et dégagée de la rampe de maintien après déverrouillage,
- la figure 7 présente la cuve après pivotement prête à être dégagée du montant-support,
- la figure 8 montre une vue de face de l'arbre de commande de verrouillage,
- la figure 9 présente une vue en coupe selon IX de l'arbre présenté à la figure 8 muni d'un crochet mobile de verrouillage,
- la figure 10 présente une vue partielle en coupe du crochet mobile qui coopère avec la dent prévue sur la cuve,
- la figure 11 présente une bride de fixation, conforme à l'invention, d'une corbeille à papier,
- la figure 12 est une vue partielle extérieure de côté de la cuve comprenant un téton de rigidification,
- la figure 13 est une vue, également partielle extérieure, de dessus de la cuve avec son téton à tête en forme de came,
- la figure 14 est une vue partielle intérieure d'un panneau latéral du couvre-cuve renforcé par une joue de maintien,
- la figure 15 est une vue en coupe selon XV-XV du panneau illustré figure 14,
- la figure 16 est une vue partielle de dessus et en coupe du crochet et la dent de verrouillage de la corbeille selon une variante de réalisation, et
- la figure 17 est une vue de dessus en coupe d'une variante de réalisation d'une bride de maintien de la corbeille.

En se reportant tout d'abord à la figure 1, le montant-support repéré dans son ensemble 1 comporte vers sa partie supérieure 11, un élément 2 formant couvre-cuve solidaire d'un seul tenant d'une poutre centrale 3 allongée et sensiblement verticale en position d'utilisation de la corbeille ; c'est-à-dire lorsque celle-ci est fixée sur un poteau ou maintenue au sol. Dans l'exemple présenté à la figure 1, le couvre-cuve 2 comporte deux panneaux 4, 14, sensiblement verticaux, une paroi supérieure 24, qui peut être inclinée par rapport à l'horizontale, et une face arrière 34 solidaire d'un seul tenant de la poutre 3. La bordure 25 de la paroi supérieure 24 est positionnée de façon à permettre aux passants de jeter facilement les déchets dans la cuve réceptrice prévue à cet effet. La poutre 3 comporte vers sa partie inférieure 13 une forme qui s'évase latérale-

ment, de part et d'autre de l'axe médian 5, en présentant deux plans 6, 16 inclinés de guidage de la cuve 7. Sur la partie évasée, sont disposées deux parties saillantes 8, 18, qui peuvent se présenter par exemple sous la forme de tourillons, qui s'étendent des faces latérales de la partie évasée vers l'extérieur.

En se référant maintenant à la figure 2, on voit une cuve 7 amovible du montant-support 1 et destinée à recevoir les déchets. La cuve 7 comporte vers son extrémité supérieure 17, et dans l'exemple présenté, deux formes saillantes 9, 19 disposées latéralement sur les côtés de la cuve. Les formes saillantes 9, 19 s'étendent des parois externes latérales 20 vers l'extérieur, et se présentent chacune sous l'aspect d'un triangle comportant deux rampes 29, 39 et dont l'une des pointes est dirigée sensiblement vers le bas. Les deux rampes 29, 39 coopèrent avec deux parties en saillie 12, 22 disposées à cet effet sur les panneaux latéraux 4, 14 du montant-support 1. Les parties 12, 22 s'étendent de la partie interne des panneaux latéraux 4, 14 vers l'extérieur.

On notera cependant, qu'il suffit que les formes saillantes 9, 19 présentent une rampe 29 ou 39, qui coopère avec une rampe formée sur les parties en saillie 12, 22 du montant-support 1. Ces parties 12, 22 peuvent par exemple se présenter sous la forme de deux tourillons qui offrent au moins une rampe arrondie qui coopère avec la/les rampes(s) de la cuve 7.

Le couvre-cuve de l'invention illustré en particulier figure 1 est ouvert vers l'avant et vers le bas et ne comporte pas de moyen de rigidification reliant entre eux les deux panneaux latéraux 4, 14 du couvre-cuve, notamment vers leur partie inférieure avant.

Aussi ces panneaux, bien que prévus rigides et résistants, pourraient être tordus et endommagés, par d'éventuels vandales, si des efforts importants de déformation leur étaient imprimés.

C'est pourquoi, dans une variante de réalisation, (figures 12 à 15), on prévoit de renforcer chacun des panneaux latéraux 4, 14 du couvre-cuve par une joue 610 placée légèrement à l'écart vers l'intérieur du panneau correspondant, et dans laquelle est ménagée une rainure 600 formant glissière destinée à recevoir un téton 500 saillant latéralement vers l'extérieur 20 de la cuve et dont la tête 501 pénètre, lors de l'engagement de la cuve sur le montant-support, dans l'espace intermédiaire 620 ménagé entre la joue 610 et le panneau 4, 14 latéral en regard.

De préférence les joues s'étendent sensiblement perpendiculairement aux panneaux et les rainures qui s'ouvrent vers le bas et l'avant comportent, vers leur fond, un logement 630 formant butée de réception des tétons en position verrouillée de la cuve.

Tel qu'illustré figure 12, les tétons 500 sont formés à la partie supérieure 17, vers l'avant de la cuve (et en avant des rampes 9, 19), leur tête 501 présentant avantageusement une forme de came (figure 13) dont la partie la plus large vient porter contre les parois de l'espace intermédiaire 620, et ce lorsque la cuve est engagée en position de verrouillage sur le montant, de façon à ne lui laisser alors pratiquement

aucun jeu transversal.

Aux figures 14 et 15, les joues ont été rapportées et fixées aux panneaux par des vis. Cependant, elles pourraient également être réalisées de moulage avec les panneaux.

En se référant à nouveau à la figure 2, la cuve 7 comporte une forme en creux 21 qui s'étend sensiblement verticalement le long de sa face arrière 27. La forme en creux 21 est adaptée pour coopérer avec la poutre 3 du montant-support 1. Elle comporte donc deux parois 28 verticales sur la majeure partie de la hauteur de la cuve et qui s'évasent vers la base 37 de la cuve, selon un angle complémentaire à celui de la Partie évasée de la poutre 3.

La cuve 7 est articulée autour du montant-support 1 vers sa base 37. A cet effet, la cuve 7 présente un moyen de pivotement qui comprend deux rainures 26, en forme de gouttière inversée, creusées de part et d'autre de la forme 21 dans le fond 23 de la cuve 7. Les rainures 26 s'étendent coaxialement, selon l'axe transversal 31, de la paroi inclinée 28 vers l'intérieur de la cuve sans déboucher sur les côtés (ou parois latérales) de ladite cuve. Chaque rainure 26 est pourvue, tel que présenté notamment à la figure 4, d'au moins une nervure 32, formant demi-palier et dirigée vers le bas. Chaque nervure qui s'étend vers l'intérieur desdites rainures 26 coopère, en position d'utilisation, avec les pivots, ou tourillons 8, 18 qui s'étendent transversalement à la poutre 3, en ayant été prévues à cet effet sur ladite poutre.

Revenant sur la figure 3, on note que le fond 23 de la cuve 7 comporte une dépression en creux 51. Cette dépression s'étend sensiblement parallèlement à la face arrière 27 de la cuve.

Afin d'éviter que la personne chargée de vider la cuve ne puisse poser celle-ci à terre après l'opération, sans la positionner et la verrouiller à nouveau sur le montant-support 1, le fond 23 de la cuve est incliné vers le bas, d'avant en arrière (c'est-à-dire vers la face arrière 27 de la cuve).

En se référant maintenant à la figure 9, on note que le moyen d'accrochage et de verrouillage de la cuve 7 sur le montant-support 1 comprend un crochet mobile 33 qui pivote autour de l'axe sensiblement vertical 52 et est solidaire d'un arbre de commande 35. Le crochet 33 est pourvu d'un organe de rappel en position fermée, par exemple un ressort 38, et coopère avec une dent 40 disposée sur la face arrière 27 de la cuve 7 (figure 10). En position d'utilisation, l'arbre de commande est disposé sensiblement verticalement, à l'intérieur de la poutre 3 et sur la partie supérieure de celle-ci, afin de permettre au crochet 33 de coopérer par son extrémité 33a avec la dent 40. En outre, l'arbre de commande 35 est solidaire du crochet 33 :

- en rotation par sa forme extérieure à section au moins localement non circulaire qui coopère avec la section intérieure correspondante du crochet,
- en translation verticale par un clip 36 destiné à s'insérer dans un logement 30 prévu à cet effet sur ledit crochet.

La rotation du crochet 33 rappelée par le ressort est limitée par un ergot 33b.

A la figure 16 on a représenté une variante de réalisation des moyens d'accrochage et de verrouillage de la cuve 7 sur le montant-support 1.

Cette forme de réalisation diffère de celle illustrée figure 9 en ce que, d'une part, la dent 40 se prolonge (en 400) au-delà du plan qui passe par le centre de rotation (52) du crochet 33 et qui constitue le plan de manoeuvre de la cuve par rapport au montant-support, et en ce que, d'autre part, le crochet 33 comprend un dégagement 300 formé en retrait dans le sens de prolongement 400 de la dent 40. Ainsi, en cas de traction intempestive sur la cuve 7 sensiblement parallèlement à l'axe de manoeuvre 100, sans déverrouillage préalable, le crochet aura tendance non pas à pivoter dans le sens de son dégagement d'avec la dent 40, mais au contraire à être entraîné en auto-verrouillage sous l'action d'un couple $\mathcal{E}$ dirigé dans le sens d'un engagement plus étroit entre le crochet, au niveau de son retrait 300, et la dent, au niveau de son prolongement 400.

A la figure 9 on notera que le plan de manoeuvre de la cuve est représenté par l'axe 100, les flèches 101 et 102 représentant, respectivement, les directions d'engagement et de dégagement de ladite cuve 7 sur le montant-support 1.

En se référant maintenant à la figure 11, on voit une bride pour la fixation en position d'une corbeille à papier conforme à l'invention comprenant deux demi-coquilles 42, 43, l'une intérieure 43, l'autre extérieure 42, pourvues d'au moins un moyen de serrage permettant d'enserrer un poteau 44, fixé au sol et accessible uniquement lorsque la bride 41 n'est pas maintenue en contact étroit avec le montant-support 1 et au moins un moyen de fixation de la bride 41 sur le montant-support 1 accessible uniquement lorsque la cuve 7 est dégagée dudit montant-support. Dans l'exemple présenté, la bride 41 comprend deux moyens de serrage comportant chacun une vis 45 disposée dans un passage 46 formé dans les deux demi-coquilles 42, 43, et qui les traverse de part en part. Plus particulièrement, la tête 47 de la vis 45 n'est accessible que par la partie du passage 46 qui débouche sur la face de la demi-coquille intérieure 43 en contact, en position, avec le montant-support 1. La vis 45 coopère avec un écrou 48, libre en translation mais bloqué en rotation contre les parois 46' du passage 46 de la demi-coquille extérieure 42. Dans l'exemple présenté à la figure 11, les deux moyens de serrage sont disposés symétriquement de part et d'autre de l'axe médian 53.

La demi-coquille intérieure 43 est, en outre, maintenue en contact étroit avec le montant-support 1 par deux moyens de fixation disposés symétriquement de part et d'autre de l'axe 53. Ces moyens de fixation sont constitués par deux vis 49 dont le pied 49' débouche dans la demi-coquille 43 et dont la tête 49" débouche dans un logement 50 prévu à cet effet sur une partie du montant-support 1 : La tête 49" de la vis 49 n'étant accessible que lorsque la cuve 7 n'est pas maintenue contre le montant-support 1.

A la figure 17 on a représenté une variante de réalisation de la bride.

Sur cette figure, la bride, repérée 200, est

uniquement intercalée entre le montant-support 1 et le poteau, ou analogue 44, de façon à assurer comme précédemment le maintien de la corbeille et sa fixation sur le poteau.

De préférence deux berceaux 206, 207 sont prévus sur les deux côtés opposés de la bride pour recevoir respectivement le montant 1 et le poteau 44.

Sur l'illustration présentée, la bride 200 comprend un corps 201 dans lequel a été ménagé un passage 202 débouchant, par ses extrémités 203, 204, latéralement à la bride du côté du poteau 44. Le passage 202 communique avec une ouverture 205 s'ouvrant sur le côté de la bride dirigé vers le montant 1.

Un collier, ou analogue, 213 assure le maintien de la bride en enserrant le poteau 44 et en s'étendant dans le passage 205. De préférence, la paroi 215 du passage contre laquelle vient porter le collier 213 est courbée de façon à faciliter la mise en place de ce dernier et éviter les contraintes de déformation.

Des moyens de fixation du montant 1 à la bride 200 sont en outre prévus. Ils peuvent notamment consister en deux vis 211, 211' pénétrant dans deux orifices 209, 209' coopérants formés dans le corps de la bride. De préférence les têtes 212, 212' de ces vis ne sont aisément accessibles que lorsque la cuve 7 est dégagée du montant 1.

On peut enfin également prévoir des moyens complémentaires de fixation de la bride sur le poteau, tel qu'un goujon 208 reçu dans un orifice sensiblement central formé dans une partie du corps 201 de la bride.

Ce goujon peut être notamment soudé au poteau. Tel qu'illustré, sa tête 208' débouche dans le passage 202 au niveau de l'ouverture 205 et n'est accessible que lorsque le montant 1 est dégagé de la bride.

Dans ce qui suit, on va décrire l'opération de déverrouillage de la cuve du montant-support.

En début d'opération, la cuve 7 est en position sur le montant-support 1 (figure 5): c'est-à-dire que le moyen de pivotement de la cuve autour de l'axe horizontal 31 coopère avec les parties en saillie 8, 18 et que le crochet 33 coopère avec la dent 40 afin de verrouiller la cuve 7 sur le montant-support 1. Le verrouillage a été obtenu en poussant la cuve 7 vers le montant-support 1: le crochet 33 bloquant la cuve par enclenchement sur la dent 40 grâce au ressort de rappel 38 qui, lorsqu'il est bandé, ramène automatiquement par son couple de rappel $\mathcal{E}$ le crochet en position d'enclenchement avec la dent (figure 10).

On notera, en outre, que lorsque la cuve 7 est en position sur le montant-support 1, les éléments saillants 9, 19 de la cuve 7 sont situés en arrière des parties en saillie 12, 22 du montant-support 1. Afin de clarifier les explications on a repéré sur la figure 5 les faces arrière et avant de la corbeille: la face arrière étant celle où le panneau arrière 27 de la cuve 7 coopère avec la poutre 3 du montant-support.

Afin de dégager la cuve du montant-support, on déverrouille tout d'abord la cuve. A cet effet, on dégage le crochet mobile de la dent coopérante en

le faisant pivoter autour de son axe vertical 52 en agissant sur la tête 35' de l'arbre de commande 35. Cependant, la cuve ne bascule que très légèrement autour de son axe de pivotement 31 ; elle est en effet retenue en position par les rampes coopérantes 12, 22, 39. Afin de séparer la cuve et le montant-support, il faut, après l'opération de déverrouillage, soulever légèrement la cuve 7 en la tirant vers l'avant (la cuve pouvant être alors guidée par les têtons 500 à tête 501 élargie coulissant dans les rainures 600 des joues 610) ce qui permet de dégager par le dessus les rampes 39 de la cuve 7 des rampes coopérantes 12, 22 du montant-support 1, tel que présenté par les flèches à la figure 6. On peut alors faire pivoter, si on le désire, la cuve 7 autour du montant-support 1, selon l'axe horizontal 31, puisque les rampes 39, 29 des parties 9, 19 de la cuve sont situées en avant des rampes coopérantes 12, 22 du montant-support 1. Afin de faciliter la manutention, l'utilisateur peut saisir la cuve 7 à la fois par sa partie supérieure et par la dépression intérieure 51 située sur le fond 23 de la cuve, tel que présenté figure 7.

En ce qui concerne l'opération de remise en place en position de la cuve 7 sur le montant-support 1, on notera uniquement qu'avant l'opération de verrouillage, il suffit de repousser, en la soulevant légèrement, la cuve vers le montant-support en faisant coopérer les rampes 29, 12, 22 et en engageant les têtons 500 dans les rainures des joues 610 (lorsque prévus).

Lorsque la corbeille est fixée à un poteau par l'intermédiaire de l'une des brides conforme à l'invention, il est nécessaire que la cuve 7 soit dégagée du montant-support (figure 7) pour avoir accès au moyen de fixation du montant-support 1 sur la bride. En outre, ce n'est que lorsqu'on a séparé ladite bride dudit montant-support (en ayant dévissé les vis d'assemblage) que l'on peut avoir accès au moyen de serrage de la bride sur le poteau 44. Les moyens de serrage de la bride permettant d'enserrer un poteau dont le diamètre est compris dans une fourchette telle que par exemple 40 et 90 mm ou 90 et 200 mm.

Comme il résulte de ce qui précède, l'invention ne se limite pas au mode de réalisation et d'application qui a été plus spécialement envisagé dans la description. En particulier, on peut prévoir que la cuve 7 présente au moins sur une partie de sa face arrière 27, une seule partie saillante 9 disposée et maintenue parallèlement à la partie supérieure de ladite face arrière, par des moyens prévus à cet effet. La partie saillante 9 présentant alors au moins une rampe (29, 39) qui coopère avec les formes en saillies 12, 22 prévues de façon complémentaire sur la paroi arrière 34 du montant-support 1. Ce mode de réalisation permet, de même, d'obtenir une caractéristique importante de l'invention selon laquelle la cuve est retenue contre le montant-support, même après déverrouillage.

On peut d'autre part, concevoir d'autres formes de réalisations des rampes (29, 39, 12, 22) pour les rendre coopérantes : cylindre, losange ou toute autre forme adaptée pour être complémentaire.

Enfin, on note que les formes des deux demi-co-

quilles 42, 43 de la bride 41 sont, de préférence, tel que présenté figure 11, identiques et adaptées pour, d'une part, ménager entre les deux dites demi-coquilles (lorsque celles-ci sont jointes) un espace vide 54 dans lequel se positionne le poteau 44 et, d'autre part, permettre si nécessaire de fixer une poubelle conforme à l'invention sur chacune des deux demi-coquilles 42, 43 symétriquement, de part et d'autre du poteau 44.

En effet, la symétrie des demi-coquilles permet en particulier aux faces de contact opposées 42', 43', respectivement des demi-coquilles 42 et 43, de venir coopérer chacune avec un montant-support 1 d'une poubelle. Dans ce cas, on fixe chacune des poubelles sur la bride 41 par les vis 49 qui s'insèrent dans les trous 55 de chacune des deux demi-coquilles, après avoir serré la bride 41 sur le poteau par les vis 45 dont on peut faire déboucher les têtes 47 soit, sur une seule face 42' ou 43', soit sur l'une et l'autre faces, puisque les trous 46 dans lesquels s'insèrent les vis 45 débouchent sur les deux faces 42' et 43'.

Revendications

1. - Corbeille à papier comportant une cuve amovible de réception des déchets maintenue en appui contre un montant-support par un système d'accrochage et de verrouillage et comprenant un moyen de pivotement, autour d'un axe sensiblement horizontal, situé vers sa base, caractérisée en ce que le montant-support (1) comprend vers sa partie supérieure (11) un élément formant couvre-cuve (2) solidaire d'un seul tenant d'une poutre (3) centrale allongée sensiblement verticale en position d'utilisation.

2. - Corbeille à papier selon la revendication 1, caractérisée en ce que la partie inférieure (13) de la poutre (3) s'évase latéralement en présentant deux plans inclinés (6, 16) de guidage de la cuve (7).

3. - Corbeille à papier selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisée en ce que la cuve (7) comprend vers son extrémité supérieure (20) sur au moins l'une de ses faces extérieures au moins une partie saillante (9, 19) formant au moins une rampe (29, 39) qui coopère avec au moins une saillie (12, 22) formée sur le montant-support (1) comportant au moins une rampe coopérante complémentaire.

4. - Corbeille à papier selon la revendication 3, caractérisée en ce que lesdites rampes sont constituées par deux parties saillantes formées sur les faces latérales extérieures (20) de la cuve (7) et deux parties en saillie (12, 22) formées sur les faces (4, 14) latérales intérieures du couvre-cuve (2).

5. - Corbeille à papier selon la revendication 3 ou selon la revendication 4 caractérisée en ce que lesdites parties saillantes de la cuve (7) forment deux rampes en "V" (29, 39) et lesdites

parties en saillie (12, 22) du couvre-cuve (2) forment deux tourillons.

6. - Corbeille à papier selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle comprend des joues (610) formées sensiblement parallèlement, légèrement écartées vers l'intérieur de chacun des panneaux (4,14) latéraux du couvre-cuve (2), dans chacune desquelles joues (610) est ménagée une rainure (600) qui reçoit un téton (500) formé sur chacune des faces latérales extérieures (20) de la cuve (7) lesquels têtes (500) se prolongent par une têtes (501) élargie en forme de came qui vient se loger dans l'espace intermédiaire (620) ménagé entre la joue (610) et le panneau (4, 14) en regard du couvre-cuve (2).

7. - Corbeille à papier selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que la cuve (7) comporte une forme en creux (21), adaptée pour coopérer avec ladite poutre (3), et qui s'étend sensiblement verticalement le long de la face arrière (27) de la cuve.

8. - Corbeille à papier selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le moyen de pivotement de la cuve comprend deux rainures (26) creusées de part et d'autre de la forme en creux (21) dans le fond (23) de la cuve (7) et pourvues chacune d'au moins une nervure (32), formant demi-palier, dirigée vers le bas, s'étendant vers l'intérieur desdites rainures (26), et qui coopère, en position d'utilisation, avec des pivots (8, 18) prévus à cet effet sur la partie évasée de ladite poutre (3).

9. - Corbeille à papier selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le moyen d'accrochage et de verrouillage de la cuve (7) sur le montant-support (1) comprend un crochet (33) mobile, solidaire d'un arbre de commande (35), pourvu d'un organe de rappel en position fermée, et qui coopère avec une dent (40) prévue de façon complémentaire vers l'arrière de la cuve (7).

10. - Corbeille à papier selon la revendication 9, caractérisée en ce que :
- la dent (40) se prolonge, en (400) au delà du plan de manoeuvre de la cuve (7) par rapport au montant-support (1), ce plan passant par le centre de rotation (52) du crochet (33), et
- le crochet (33) comprend un dégagement (300) formé en retrait dans le sens du prolongement (400) de la dent (40).

11. - Corbeille à papier selon la revendication 9 ou la revendication 10, caractérisée en ce que l'arbre de commande (35) est disposé sensiblement parallèlement à ladite poutre (3), à l'intérieur de celle-ci, et est pourvu d'un clip (36) destiné à s'insérer dans un logement (30) prévu à cet effet sur ledit crochet.

12. - Corbeille à papier selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le fond (23) de la cuve (7) comporte une dépression intérieure (51) qui s'étend sensiblement transversalement à la cuve, afin

de faciliter la préhension de celle ci.

13. - Corbeille à papier selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le fond (23) de la cuve (7) est incliné vers le bas, d'avant en arrière.

14. - Bride pour la fixation en position d'une corbeille à papier selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle comprend deux demi-coquilles (42, 43), l'une intérieure (43), l'autre extérieure (42), pourvues d'au moins un moyen de serrage, permettant d'enserrer un poteau (44), accessible uniquement lorsque la bride (41) n'est pas maintenue en contact avec le montant-support (1), et au moins un moyen de fixation de ladite bride sur ledit montant-support, accessible uniquement lorsque la cuve (7) est dégagée dudit montant-support.

15. - Bride selon la revendication 14, caractérisée en ce qu'elle comprend deux moyens de serrage comportant chacun une vis (45), disposée dans un passage (46) formé dans les deux demi-coquilles (42, 43), dont la tête (47) n'est accessible que par le passage qui débouche sur la face de la demi-coquille (43) en contact en position avec le montant-support (1), et qui coopère avec un écrou (48) bloqué en rotation contre les parois du passage (46) de ladite demi-coquille extérieure (42).

16. - Bride pour la fixation en position d'une corbeille à papier selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, caractérisée en ce qu'elle comprend au moins :

- deux berceaux (206, 207) prévus sur les deux côtés opposés de la bride, pour recevoir respectivement le montant 1 et un poteau (44), et en ce qu'il est prévu :

- au moins un moyen de fixation (208) de la bride au poteau non accessible lorsque le montant support (1) est fixé sur la bride (200), et

- des moyens de fixation (211, 211') de la bride (200) au montant support (1), ces moyens n'étant facilement accessibles que lorsque la cuve (7) est dégagée dudit montant (1).

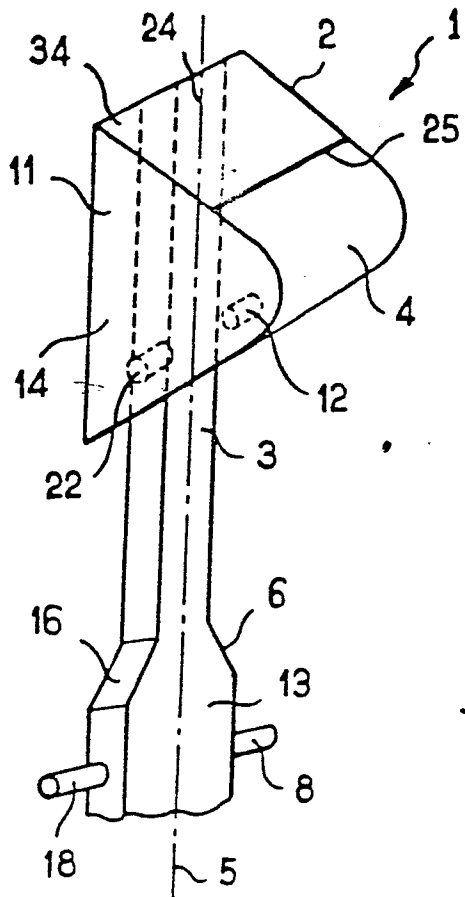
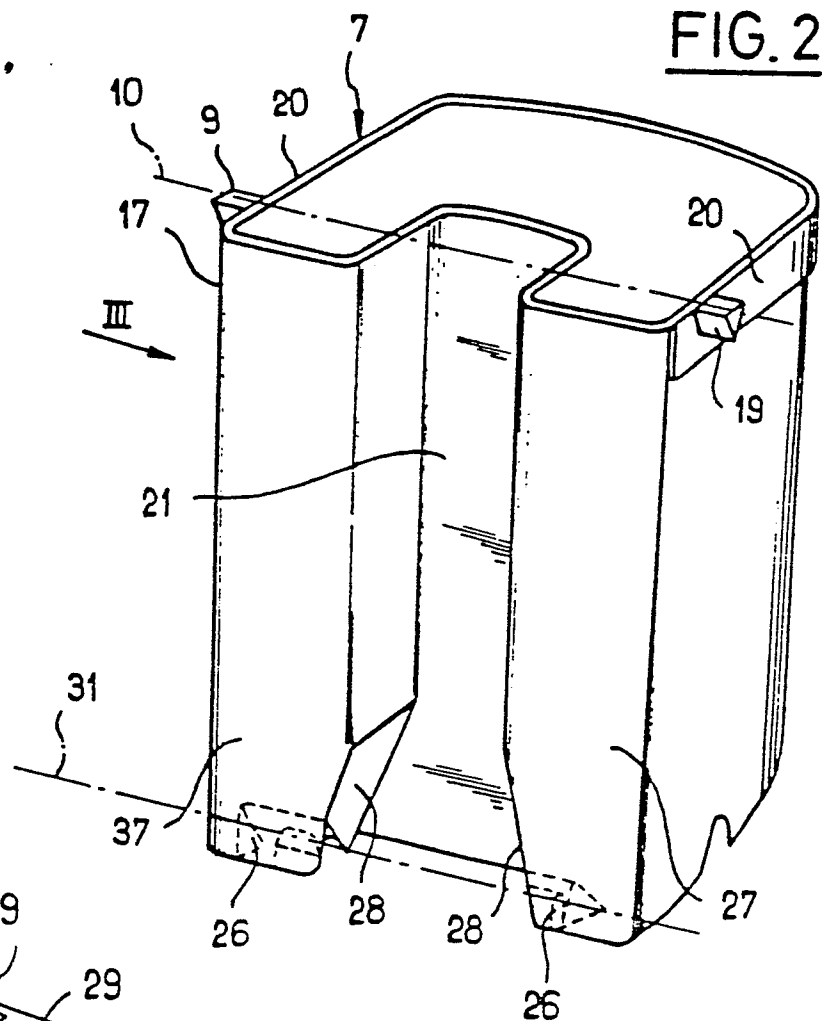
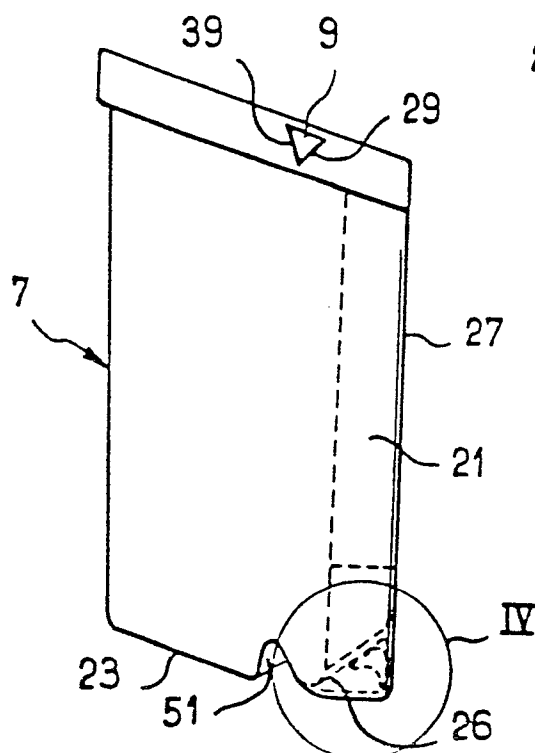
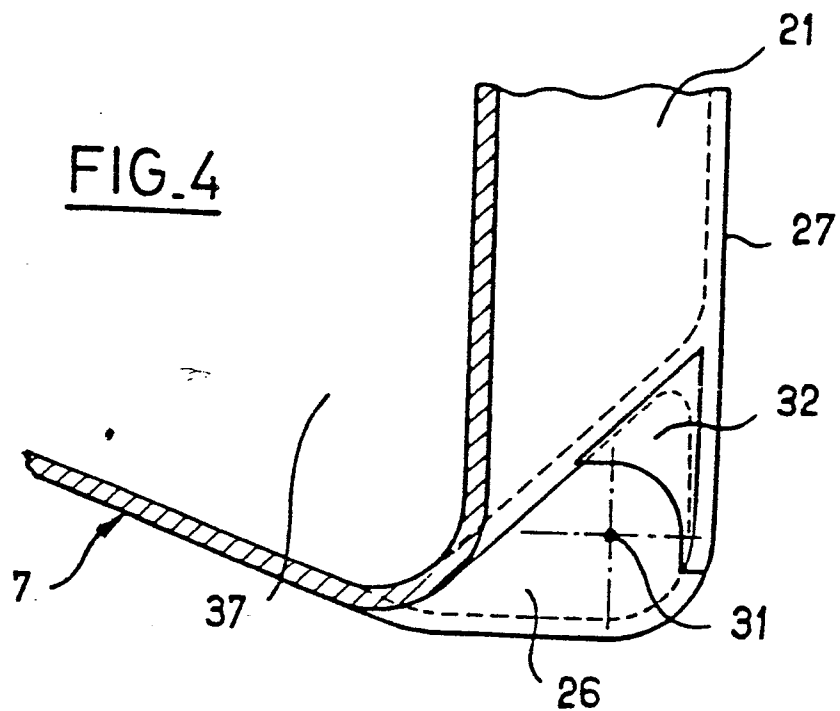
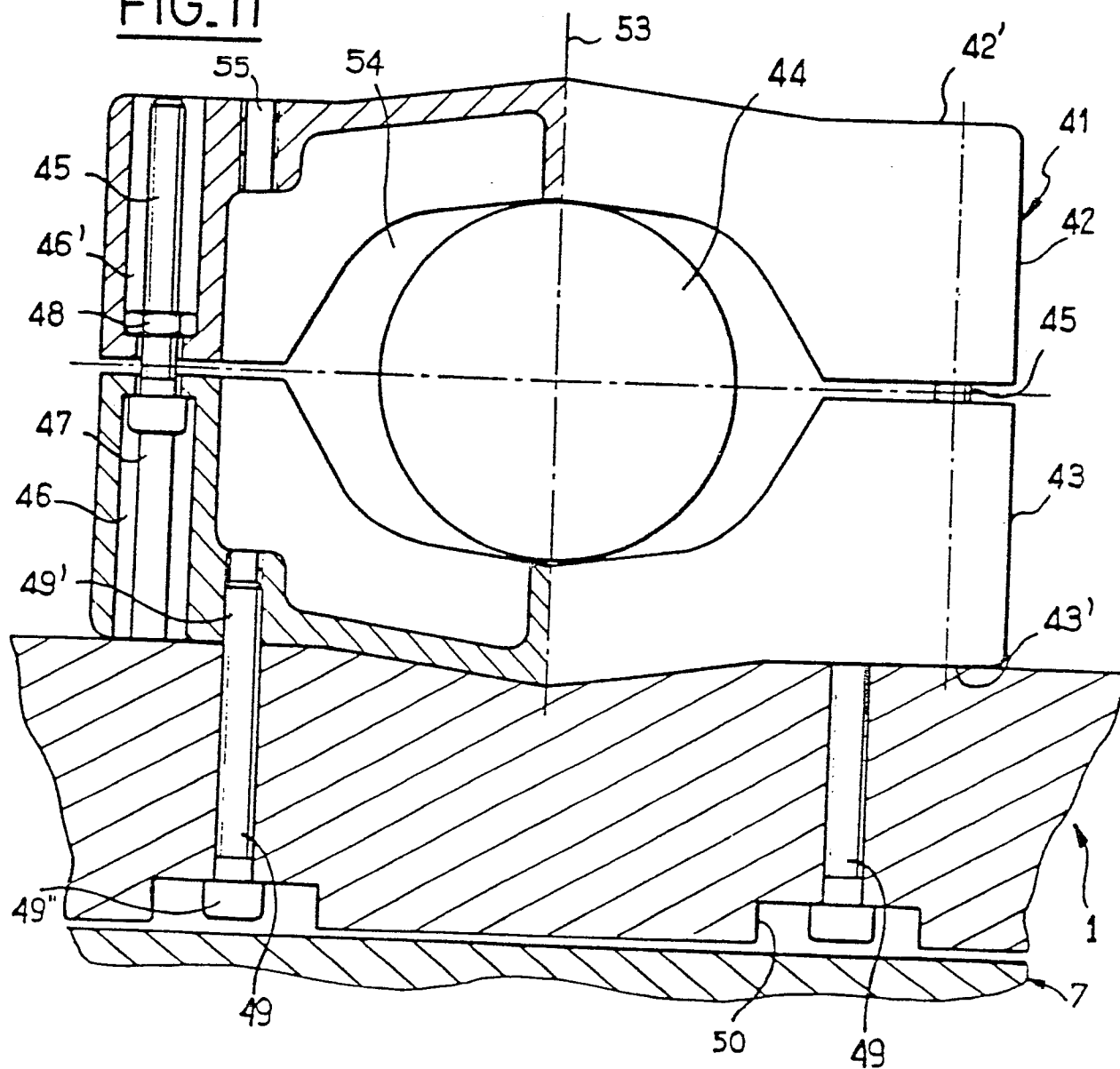
FIG. 1FIG. 2FIG. 3

FIG. 4FIG. 11

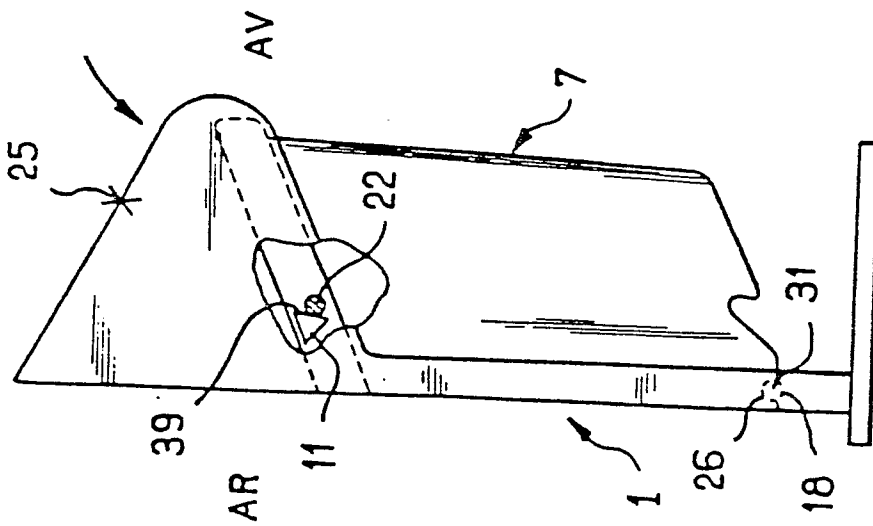


FIG. 5

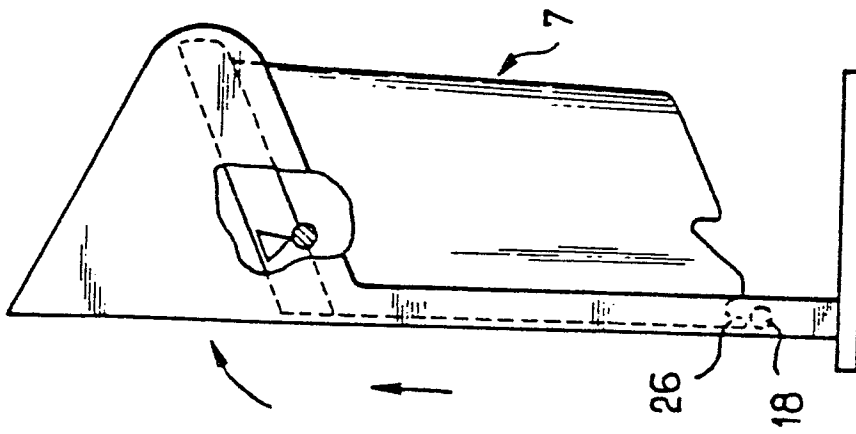


FIG. 6

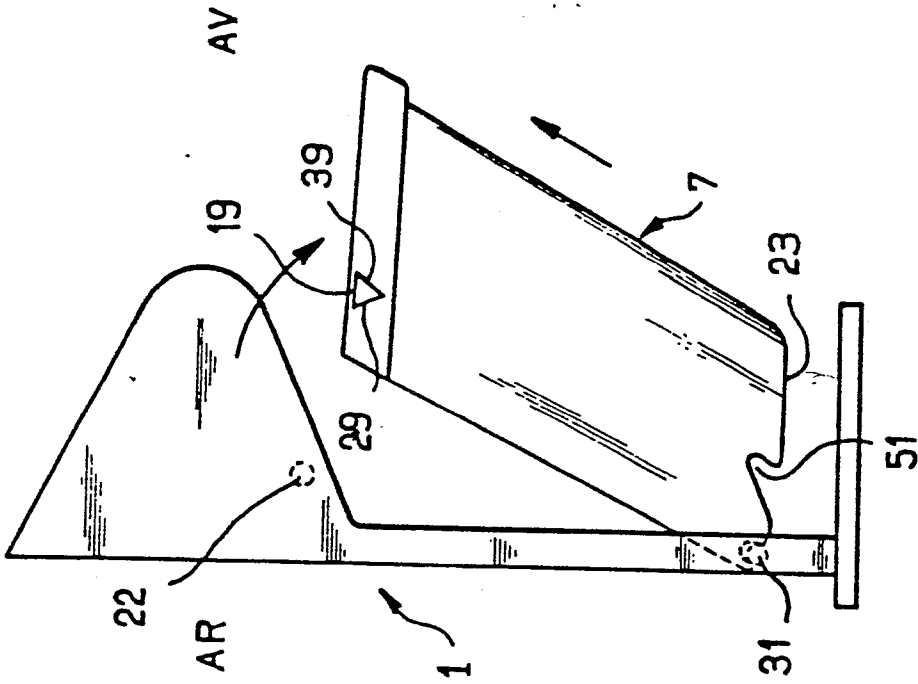
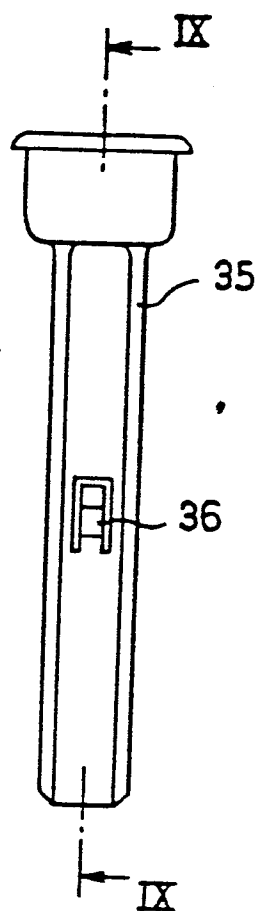
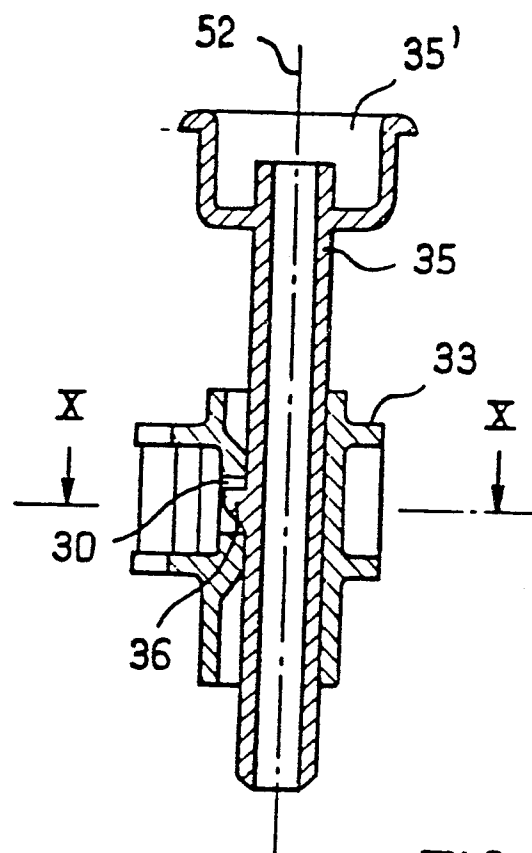
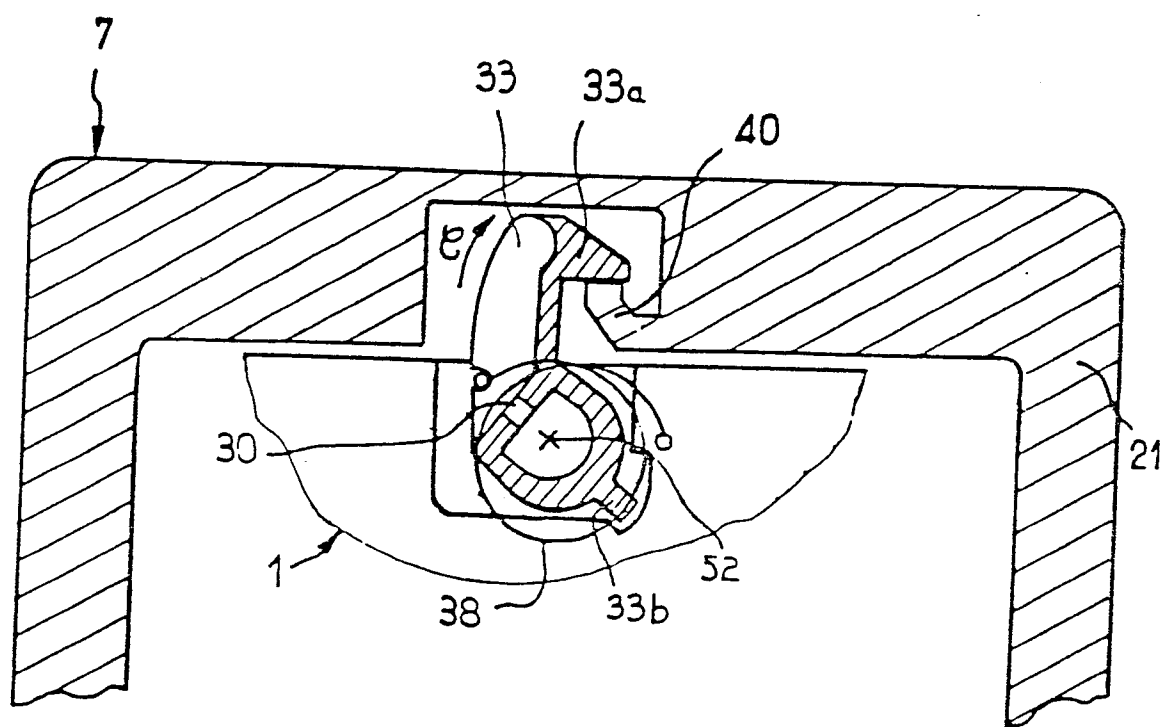


FIG. 7

FIG. 8FIG. 9FIG. 10

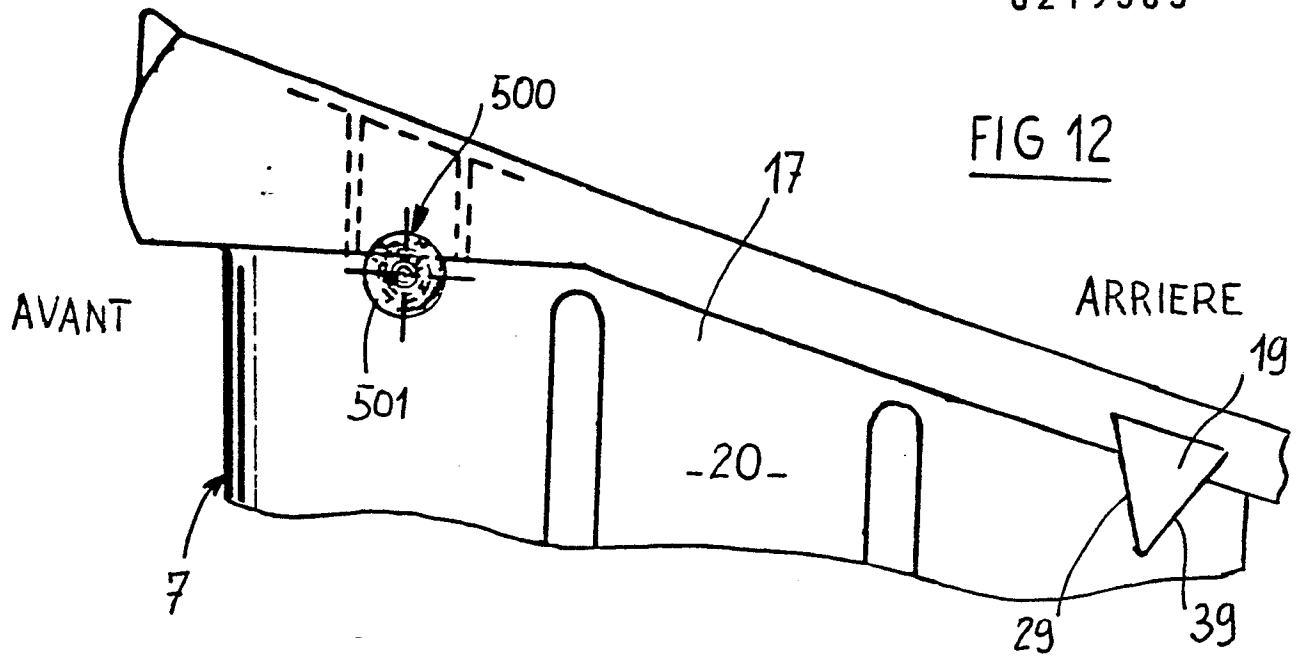


FIG 13

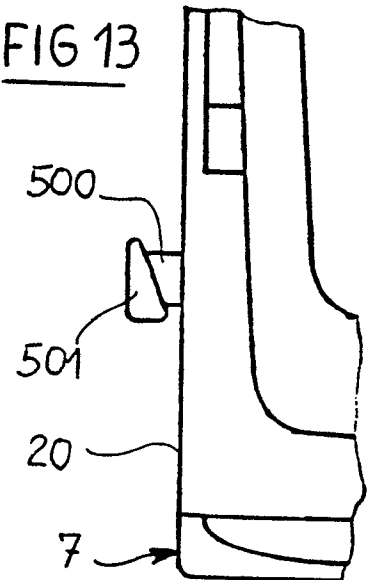


FIG 14

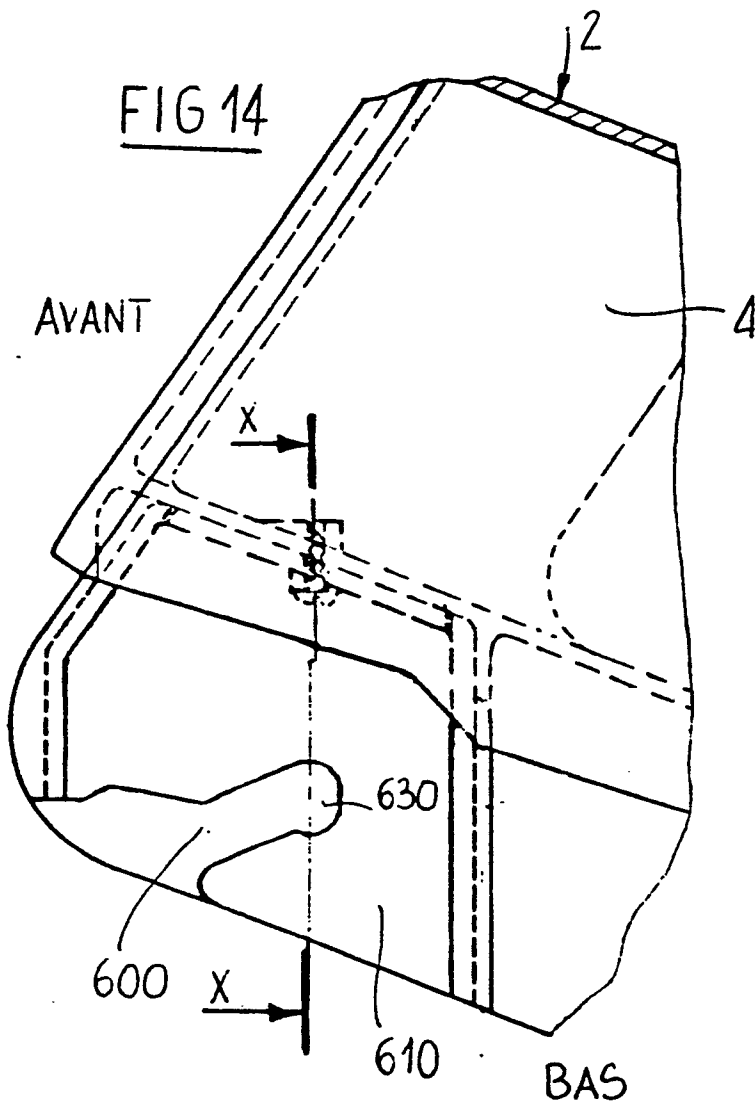


FIG 15

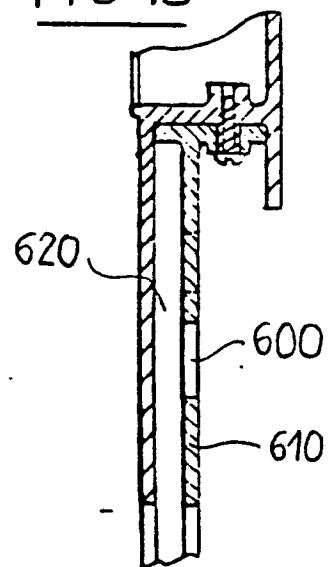
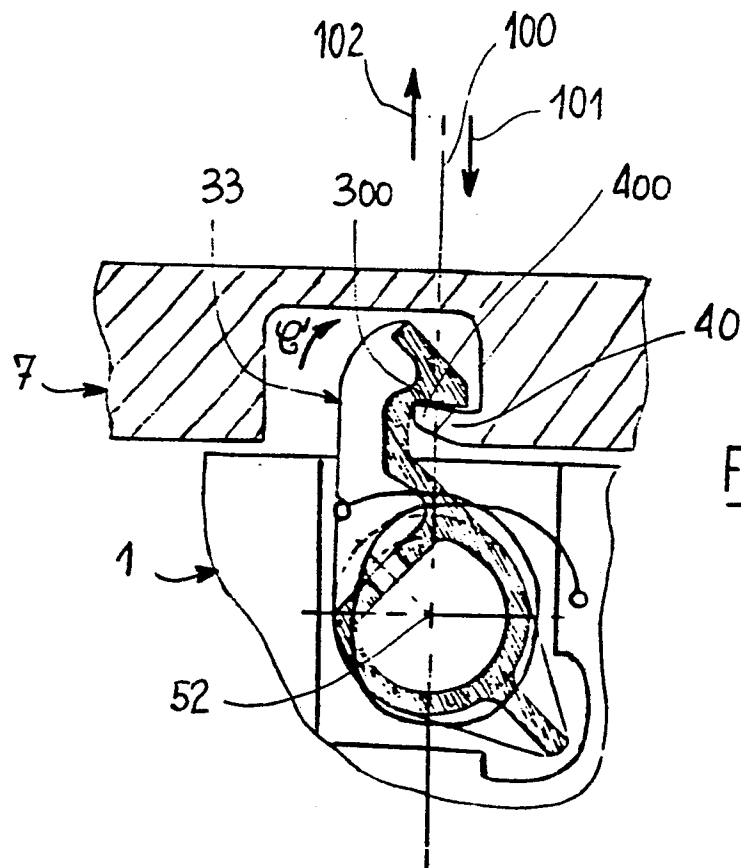
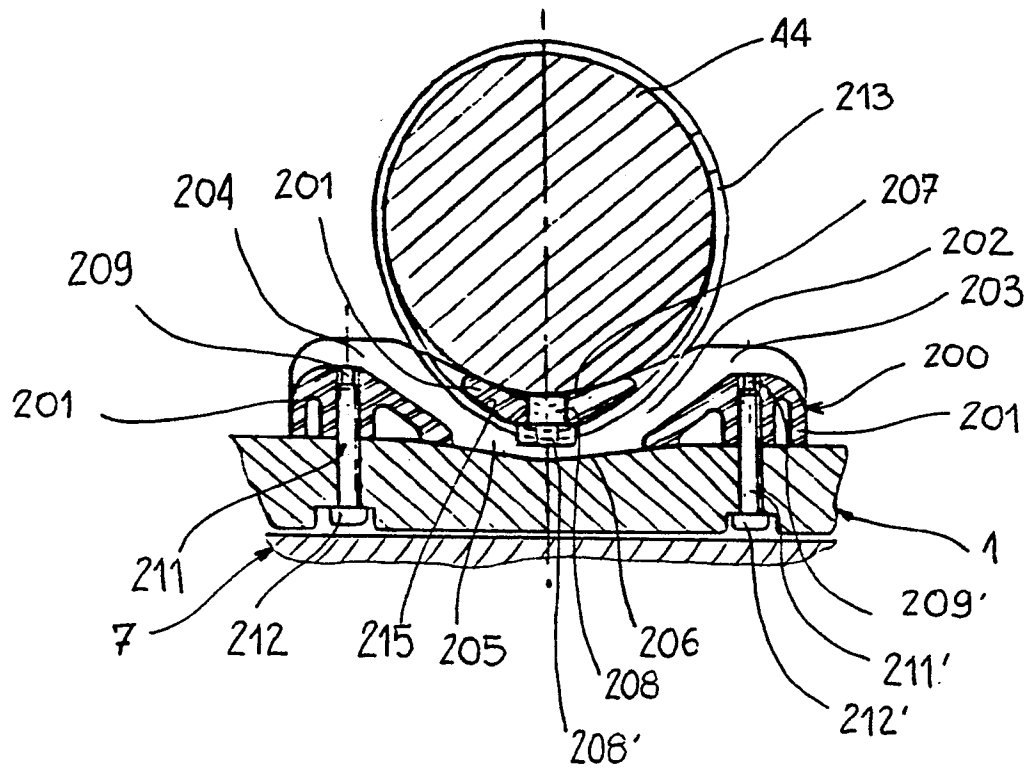


FIG 17FIG 16